

**DÉCISION DU PRÉSIDENT  
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION & D'AMÉNAGEMENT TECH-ALBÈRES**

OBJET : DECISION PORTANT MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT D'UNE OPERATION

**Étude des possibilités d'instrumentation  
des bassins versants des affluents du Tech et des fleuves côtiers**

**Le Président du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020/16 Réf.04/09-04 en date du 4 septembre 2020 portant délégation du Comité Syndical au Président en application des articles L5711-1 et L5211-10 du CGCT ;

Considérant la possibilité de faire financer l'étude des possibilités d'instrumentation des bassins versants des affluents du Tech et des fleuves côtiers par le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales à hauteur de 10% ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2022/09 Réf.12/04-03 en date du 12 avril 2022 approuvant le projet et autorisant le Président à déposer les demandes de subventions nécessaires à la réalisation de l'opération groupée pour l'élaboration ou l'actualisation des plans communaux de sauvegarde ;

**DECIDE**

**Article 1:** De modifier le plan de financement prévisionnel de l'opération en ajoutant la participation du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales. Le plan de financement est désormais le suivant :

	Taux de subvention attendu	Montant HT	Montant TTC
État (FPRNM)	50 % du HT	20 000 €	20 000 €
Région Occitanie	20 % du TTC	8 000 €	9 600 €
Département 66	10 % du TTC	4 000 €	4 800 €
Maître d'ouvrage (SMIGATA)	28 % du TTC	8 000 €	13 600 €
TOTAL		40 000 €	48 000 €

**Article 2:** Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme,

**Le Président**

Alexandre PUIGNAU

Maire de Les Cluses

REÇU LE :

24 OCT. 2022

SOUS-PRÉFECTURE  
DE CERET

